COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 septembre 2022 – 19h30 heures

Présents : MM. KARCHER Jacques, VERGER Christelle, DAUVERGNE Nathalie, LERCH Michaël, OTT Martial, SIMON Manuela, STUDER Jean-Luc, THUILLIER Christelle

Absents excusés : Mme HAURY Evelyne et M SCHNEIDER Arthur

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : /

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2022
- 3) Le bois d'affouage prix de revient et prix de vente
- 4) Renouvellement d'une convention autorisant le captage d'une source
- 5) Point sur les travaux en cours
 - a) Chaufferie
 - b) Façade de la mairie
 - c) Réservoir
 - d) Rigole de la descente du Chauvelin
 - e) Prêt bancaire pour les travaux
- 6) Divers
 - a) Bilan de la journée de pique-nique villageois
 - b) Enquête concernant l'éclairage public bilan
 - c) « Allumons de feu »
 - d) Vente parcelles 82 et 85 Section 6 Gazon Rouge

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur LERCH Michaël comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2022

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 27 juin 2022, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Le bois d'affouage - prix de revient et prix de vente

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la détermination du prix du bois d'affouage.

Il porte à la connaissance du Conseil Municipal le prix d'abattage, de débardage, de transport et de façonnage d'un stère, pour un total du prix de revient à 55 euros.

La commune ne voulant aucun bénéfice sur la vente du bois d'affouage pour les habitants du village, le prix de vente aux particuliers est donc fixé à 55 euros le stère, soit 220 euros la corde de bois.

4) Renouvellement d'une convention autorisant le captage d'une source

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DIEMUNSCH Lionel sollicite le renouvellement de la concession de source dont il a le bénéfice du fait de la reprise de cette source à Monsieur BOUR Alfred et qui avait été suspendue à sa demande.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ce renouvellement. La redevance est fixée à 10 € / an.

Il est convenu de l'établissement d'une convention portant sur l'occupation du domaine privé, le captage d'une source et le passage d'une conduite d'eau en forêt communale de Storckensohn.

5) Point sur les travaux en cours

a) Chaufferie

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VERGER Christelle.

Madame VERGER soumet à l'assemblée les résultats de l'étude simplifiée, demandée suite aux augmentations des matières, subventions accordées ou non.

| Synthèse des propositions | | | | 2021 | | 2022 | | 2023 | |] | |
|---------------------------|----------------------------|--------------|--------------------------|---|---------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| | besoin calorique annuel | consommation | Installation recommandée | Install à minima (sans coupe-feu ni ventillation) | coût énergie TTC | abonnement annuel TTC | coût énergie 2022 TTC | abonnement annuel 2022 TTC | coût énergie 2023 TTC | abonnement annuel 2023 TTC | coût de maintenance annuelle |
| actuellement | 80300 kWh | 88653 kWh | | | 0,03744 € | 1 095,84 € | 0,05072€ | 1 150,56 € | 0,06872€ | 1 208,16 € | |
| pellets | 68000 kWh | 14,7 tonnes | 88 940,00 € | 57 255,00 € | 240 €/tonne | 0,00€ | 370 €/tonne | 0,00€ | 522 €/tonne | 0,00€ | 550,00€ |
| gaz condensation | 65300 kWh | 65300 kWh | 66 370,00 € | 41 700,00 € | 0,03292 € | 1 095,84 € | 0,04227€ | 1 150,56 € | 0,05428€ | 1 208,16 € | 370,00€ |

| | actuel | | 5 557 € | | |
|---------------------|------------------|--|---------|---------|---------|
| Coût d'exploitation | pellets | | | 5 989 € | 8 223 € |
| | gaz condensation | | | 5 292 € | 6 352 € |

Le tableau ci-dessus indique les prix réelle 2021 et 2022 et le prix estimé 2023 de l'énergie.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'option du chauffage au gaz par condensation, avec dissociation de l'alimentation en eau chaude de la mairie et du logement locatif de façon que chacune des parties ait un compteur en propre.

Après discussion, il est demandé de prendre contact avec les entreprises en direct et de formuler notre choix d'installation afin qu'ils nous établissent un devis pour le changement du moyen de chauffage. Il sera alors question, d'après la complexité des travaux, de déterminer si la commune fera appel à un maître d'œuvre pour porter le dossier.

b) Façade de la mairie

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de piquetage était prévue sur l'ensemble du bâtiment de la mairie. Cependant, l'entreprise Scherberich nous a informé après avoir retiré le sous-bassement, que les enduits étaient particulièrement dure et encore en très bon état. Enlever l'ensemble des enduits risquerait de fragiliser le bâtiment. Il a été décidé de retirer uniquement le sous-bassement fissuré et de ne pas piquer le reste de la façade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de piquetage du bâtiment de la mairie ne concerne que le sous-bassement qui était fissuré.

Les travaux en cours sont l'enlèvement des peintures par imprégnation de dissolvant **biodégra-dable**.

Une réunion de chantier est prévue ce jeudi matin à la mairie avec le chef d'entreprise et le chef de chantier.

c) Réservoir

Les travaux suivent leur cours. Il n'y a plus de souci d'eau pour le village.

Une réunion de chantier est programmée tous les lundis afin de discuter d'éventuels problèmes. Un compte-rendu de réunion de chantier est systématiquement envoyé à la mairie et diffusé à tous les membres du Conseil.

d) Rigole de la descente du Chauvelin

Monsieur le Maire soumet le problème de l'écoulement de l'eau en cas de forte pluie venant de la descente du Chauvelin.

Monsieur WYSS Pierre a effectué des travaux de rigole afin de canaliser cette arrivée d'eau du Chauvelin.

e) Prêt bancaire pour les travaux

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame VERGER Christelle.

Madame VERGER indique qu'un rendez-vous avait été pris afin de discuter avec la Caisse d'Epargne au sujet de la réalisation d'un emprunt pour l'exécution des travaux.

| eenitel | montan | t annuel | total des intérêts | | |
|-----------|---------------|------------|--------------------|------------|--|
| capital | 10 ans | 15ans | 10 ans | 15ans | |
| 60 000 € | 6 700.60 € | 4 774.96€ | 7 006.00 € | 11 624.40€ | |
| 70 000 € | 7 817.36 € | 5 570.80€ | 8 173.60 € | 13 562.00€ | |
| 80 000 € | 8 934.12 € | 6 366.64 € | 9 341.20€ | 15 499.60€ | |
| 90 000 € | 10 050.88€ | 7 162.44 € | 10 508.80€ | 17 436.60€ | |
| 100 000 € | 11 167.68€ | 7 958.28 € | 11 676.80€ | 19 374.20€ | |

Mme VERGER propose un emprunt de 70 000 euros sur une durée de 10 ans avec un TAEG de 2.3 % pour couvrir les dépenses du ravalement de façade (30 k€) et de chaudière (40 k€).

Après avoir pris connaissance des différentes propositions (montant, durée), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la réalisation d'un emprunt de 70 000 euros sur une durée de 10 ans auprès de la Caisse d'Epargne.

6) Divers

a) Bilan de la journée de pique-nique villageois

Monsieur le Maire indique que la journée du 4 septembre concernant le pique-nique villageois a été une réussite et que tous les convives étaient contents de cette rencontre.

Cette manifestation sera à reconduire l'année prochaine. Les modalités de l'organisation seront à redéfinir.

b) Enquête concernant l'éclairage public – bilan

Monsieur le Maire porte connaissance du bilan de l'enquête relative à l'éclairage public. 49 réponses, et le souhait de poursuivre l'extinction la nuit.

| Questions | 49 ré | 49 réponses | | |
|---|-------|-------------|--|--|
| l'extinction de l'éclairage public : | oui | non | | |
| est-elle perturbante dans votre vie quotidienne ? | 7 | 42 | | |
| engendre-t-elle des augmentations de dégâts dans votre jardin ? | 6 | 43 | | |
| avez-vous pu constatez des évènements inhabituels autour de chez vous ? | 6 | 43 | | |
| si "oui" lesquels | | | | |
| pouvons-nous reconduire l'extinction de l'éclairage public | 40 | 9 | | |
| aux mêmes horaires | 40 | 9 | | |
| si "non" lesquels | | | | |
| faut-il laisser l'éclairage public allumé toute la nuit ? | 7 | 42 | | |

c) « Allumons de feu »

Monsieur le Maire informe que le Pays Thur Doller organise des soirées de sensibilisation à la qualité de l'air et qu'une animation ludique sur l'allumage d'un feu moins polluant peut être programmée pour les administrés au sujet :

- comment réduire la pollution liée au chauffage bois ?
- quels équipements de chauffage au bois choisir ?
- quelles aides pour vos projets de rénovation ?

Après discussion, la Commune ne souhaite pas donner de suite.

d) Vente parcelles 82 et 85 Section 6 - Gazon Rouge

Monsieur le Maire soumet la demande de la SAFER, à savoir l'acquisition par la Commune de deux parcelles au Gazon Rouge.

Ces parcelles se trouvent sur le ban communal de Storckensohn, appartenaient à un particulier qui souhaite les vendre. La Commune de Saint-Maurice-sur-Moselle s'est portée acquéreur.

Ces parcelles sont cadastrées :

Section 6 – Parcelle 82 et parcelle 85 d'une superficie de 1ha 2a au prix de 5 259 euros.

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux démarches nécessaires pour l'acquisition de ces deux parcelles avec proposition d'une convention avec la commune de Saint-Maurice-sur-Moselle

La séance a été levée à 21h45.

Tableau des signatures Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de STORCKENSOHN de la séance du 05 septembre 2022

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2022
- 3) Le bois d'affouage prix de revient et prix de vente
- 4) Renouvellement d'une convention autorisant le captage d'une source
- 5) Point sur les travaux en cours
 - a) Chaufferie
 - b) Façade de la mairie
 - c) Réservoir
 - d) Rigole de la descente du Chauvelin
 - e) Prêt bancaire pour les travaux
- 6) Divers
 - a) Bilan de la journée de pique-nique villageois
 - b) Enquête concernant l'éclairage public bilan
 - c) « Allumons de feu »
 - d) Vente parcelles 82 et 85 Section 6 Gazon Rouge

| Nom | Prénom | Qualité | Signature | Excusé | Procuration |
|-----------|------------|------------------------|-----------|--------|-------------|
| KARCHER | Jacques | Maire | | | |
| VERGER | Christelle | 1er Adjoint | | | |
| HAURY | Evelyne | 2 ^e Adjoint | | | |
| DAUVERGNE | Nathalie | Conseiller | | | |
| LERCH | Michaël | Conseiller | | | |
| OTT | Martial | Conseiller | | | |
| SCHNEIDER | Arthur | Conseiller | | | |
| SIMON | Manuela | Conseiller | | | |
| STUDER | Jean-Luc | Conseiller | | | |
| THUILLIER | Christelle | Conseiller | | | |